



PERSONNES HABILITÉES À EFFECTUER DES ASPIRATIONS ENDOTRACHÉALES (décret covid-19)

Public / prérequis

Aux. De Vie

AES

AS

Toute personne susceptible de prendre en charge les personnes trachéotomisées. (Auxiliaires de Vie, Aides-Soignants,...).

Groupes de 5 personnes minimum.

Objectifs

Permettre au public concerné d'acquérir les compétences lui permettant de reconnaître une situation de détresse respiratoire et d'être habilité à effectuer des Aspirations Endotrachéales, en l'absence d'infirmier ou de masseur kinésithérapeute.

Intervenants

Formateurs de l'Institut de Formation aux Professions de Santé de St-Brieuc.

Contenu

- Test de positionnement.

Formation théorique :

- Anatomie et Physiologie ;
- Les Pathologies de l'appareil respiratoire ;
- Techniques d'assistance respiratoire ;
- Répercussions sociales et psychologiques de l'insuffisance respiratoire et de la trachéotomie.

Formation Pratique :

A titre dérogatoire, en raison du contexte actuel de covid-19, un décret du 12/04/2021 nous permet de remplacer les 3 jours d'enseignement clinique de la formation par un **apprentissage par simulation au plus proche de la réalité.**

Évaluation

Évaluation théorique : durée de 1h à l'Institut de Formation.

Évaluation Pratique : le troisième jour.

Débouchés : Cette formation permet d'accéder à des postes sur lesquels ces connaissances théoriques et pratiques sont nécessaires.

Employabilité : données non disponibles (étude en cours).

Cadre législatif

- Décret n° 99-426 du 27 mai 1999, habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des Aspirations Endotrachéales.
- Arrêté du 27 mai 1999, relatif à la formation des personnes habilitées à effectuer des Aspirations Endotrachéales.
- Circulaire DGS/PS3 n°99/642 du 22 novembre 1999.
- **Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux adaptations des formations non médicales dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19 et portant diverses modifications.**



3 jours :

Partie théorique : 2 journées consécutives de 7 h

Partie pratique : stage de 1 journée de 7 h.



Institut de Formation (parties théorique et pratique).



Tarif TTC : 680 €/personne



Calendrier des formations :

consultez les fiches jointes.



Taux de satisfaction 2021 :

97.5 % (23 stagiaires)



Taux de réussite 2021 :

96 % (23 stagiaires)



Non éligible au CPF



Si vous êtes en situation de handicapé (dyslexie, etc...), merci de prendre contact avec nous

Des questions ?

Contactez-nous au 02 96 01 70 28 ou à l'adresse : ifps.stbrieuc@armorsante.bzh

Formation Professionnelle Continue de St Brieuc

www.ifps-stbrieuc.fr

Mise à jour du 05/04/2022

Le CH de St-Brieuc est certifié Qualiopi pour les actions de formation et les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience



L'OFFRE DE FORMATION À L'IFPS DE SAINT BRIEUC

FORMATION CONTINUE



FORMATEURS EN ACTIVITÉ ET EXPERTS DE LEUR DISCIPLINE

Les formateurs permanents de l'IFPS sont cadres de santé et experts dans leur discipline de formation. Les intervenants extérieurs sont sélectionnés sur la au regard de leurs expertises disciplinaires et pédagogiques.



LOCAUX AUX TECHNOLOGIES INNOVANTES

L'IFPS de St Brieuc dispose de salles de simulation avec dispositifs vidéo et d'équipements récents (rails de manutention, mannequins moyenne fidélité...).



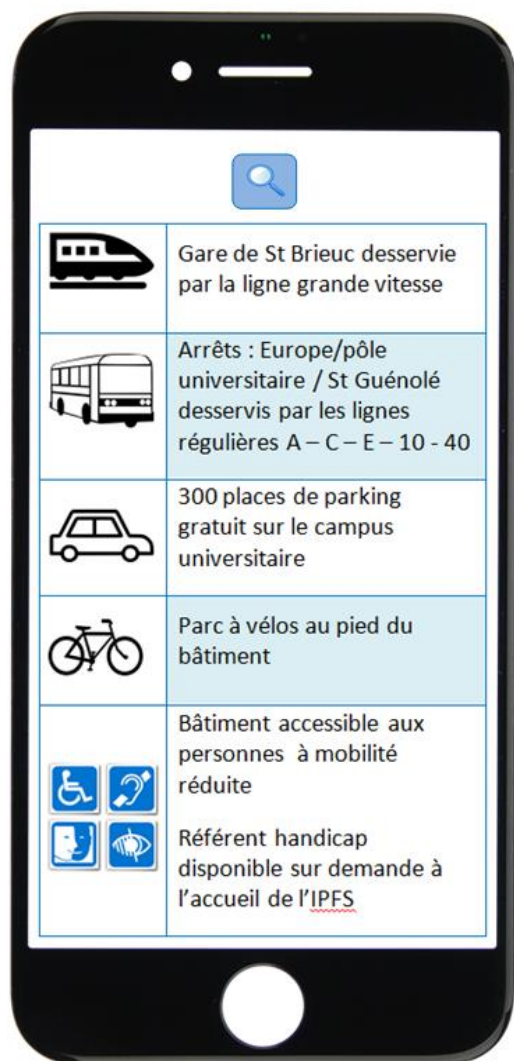
EXIGENCE QUALITÉ

Nos formations sont organisées dans le cadre des bonnes pratiques professionnelles et de leurs évolutions et répondent aux axes et actions prioritaires.



PÉDAGOGIE ACTIVE / HYBRIDE

Les sessions de formations sont conçues en mobilisant différents modèles pédagogiques et leurs outils : analyse de pratiques, jeux de rôle, tables rondes, simulation sur mannequin, e-learning...



Institut de Formation aux Professions de Santé de St Brieuc

✓ Heures d'ouverture : lundi au jeudi 8h30-17h30 - vendredi 8h30-16h00

Un établissement du Centre Hospitalier de St Brieuc
2 Esplanade des Prix Nobel
22 000 Saint Brieuc

Téléphone : 02 96 01 70 28
Mail : ifps.stbrieuc@armorsante.bzh

Visitez notre site www.ifps-stbrieuc.fr



| | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Directrice IFPS | Françoise HUET, Dir. des soins agréée |
| Directeur IFA / coordinateur IFAS | Franck COHEN |
| Cadre supérieur / Coordinateur IFSI | Isabelle MALINGRE |
| N° SIRET | 262 200 090 002 29 |
| N° DPC du CH St Brieuc | 1742 |
| N° d'agrément | 5322P009922 |
| Certification AFNOR ISO 9001:2015 | N°2017/74181.4 |

Formation Professionnelle Continue de St Brieuc

www.ifps-stbrieuc.fr

Mise à jour du 05/04/2022

Le CH de St-Brieuc est certifié Qualiopi pour les actions de formation et les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

2 IFPS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE